

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2012

Le mercredi 27 juin 2012, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 21 juin 2012, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 14 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Jacques DELEMONTEX, Christelle BOISIER, Marie-France CALLIER, Alain FONGEALLAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Marc GUFFOND, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Chantal CHAPON.

Absent excusé : 1 membre : Roger PELLIER-CUIT (procuration à Christian SCHEVENEMENT).

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

1 - PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le maire décide de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Elle sera étudiée ultérieurement dans un cadre intercommunal.

2 - TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES - SAISON 2012/2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des remontées mécaniques de la manière suivante pour la saison 2012/2013 :

TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES 2012/2013				
<i>en euros</i>				
Forfaits	Adultes	Enfants - 16a	Etudiants	Séniors
journée	14,00	9,50	9,50	12,50
1/2 journ.(9/13h ou 12/17h)	12,50	9,50	9,50	11,00
baby débutant	5,00	5,00	5,00	5,00
2 jours consécutifs	25,00	18,00	18,00	24,00
6 jours consécutifs	70,00	52,00	52,00	70,00
saison	135,00	80,00	80,00	135,00
groupement d'entreprises	10,50	9,00	9,00	10,50
groupes + de 20 personnes	10,50	9,00	9,00	10,50
course	6,00	6,00	6,00	6,00
carré neige 1à 5 jours	2,90	2,90	2,90	2,90
carré neige 6 à 15 jours	17,00	17,00	17,00	17,00
scolaires du Mont		50,00	50,00	
Télesiège				
Aller ou retour	3,00			
Aller et retour	5,00			
VTT (la journée)	10,00			
Montée simple téléski				
	1,50	(Les Combes, Les Mouilles, La Pyramide)		
Forfait séjour + 20 personnes hors congés scolaires				
1 semaine	35,00			
2 semaines	55,00			
3 semaines	65,00			

Forfait séjour + 20 personnes congés scolaires			
1 semaine	50,00		
2 semaines	60,00		
Frais secours sur pistes			
cat.1 zone rapprochée	50,00		
cat.2 zone éloignée	150,00		
cat.3 pistes non autorisées :			
	pisteur	40 €/h.	
	dameuse	145 €/h	
	scooter	45 €/h	
REMISES TARIFAIRES			
	<i>Public</i>		
ESF Mont-Saxonnex	Moniteurs	forfait saison	100 €
Ecoles primaires et journées pédagogiques hors Mt-Sax.	Enfants et accompagnants, en groupe	forfait journée	6 €
Ouverture partielle du domaine skiable	Tarif unique journée et ½ journée Adulte / Enfant	Ouverture 50%	A : 8€ E : 5 €
		Ouverture 75%	A : 10€ E : 7 €
Interclubs (Mt-Sax., Nancy, Le Reposoir)	Adultes, enfants	forfait saison : 65 €	

Le conseil municipal décide d'accorder :

1- **la gratuité sur les forfaits** journée ou saison délivrés aux caisses des remontées mécaniques aux bénéficiaires de la liste suivante :

- enfant de moins de 5 ans
- adultes de plus de 75 ans, en ski loisirs
- dons aux associations (loterie, tombola ...),
- propriétaires des terrains traversés par les installations des remontées mécaniques
- employés des remontées mécaniques (sur présentation de la feuille de salaire et du contrat de travail), dirigeants SNTF
- invités de la municipalité,
- perte du forfait saison
- moniteurs autres stations

2- **une remise** sur le forfait journée ou saison selon la grille ci-dessus.

3 - TARIF DU REPAS DE CANTINE AU 1/09/2012 :

Michel DORIOZ expose que la société "Mille et Un repas" augmente son tarif de livraison du repas de 2,34% à compter du 1^{er} septembre 2012. Celui passera donc de 4,35 à 4,45 € ttc, soit une augmentation de 10 centimes.

Il propose d'augmenter le prix de vente du repas servi à la cantine, qui passerait de 2,50 € à 2,60 € ttc. Le tarif du temps de surveillance resterait quant à lui fixé à 3 €, ce qui porterait le prix global (denrées et surveillance) à 5,60 € ttc.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 7 contre, accepte cette proposition et fixe la tarification du repas de cantine à **5,60 € ttc** à compter du 1^{er} septembre 2012.

4 - SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE-BONNEVILLE (SMDHAB)

Remplacement d'un délégué démissionnaire

Par courrier du 31/03/2012, Mme le maire de Nancy-sur-Cluses a informé le président du syndicat de la démission de son conseil municipal de M. Fernand REMARK. Or ce dernier était délégué titulaire au comité syndical du SMDHAB, représentant 10 communes isolées. Il convient donc de la remplacer.

Mme le maire de Nancy sur Cluses a proposé qu'un autre membre se son conseil municipal le remplace, en la personne de M. Philippe GARCIN.

Par accord entre les communes, il est donc proposé de remplacer M. Fernand REMARK par M. Philippe GARCIN en tant que délégué titulaire du SMDHAB.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remplacement de M. Fernand REMARK par M. Philippe GARCIN en qualité de délégué titulaire du SMDHAB.

La nouvelle liste des représentants des communes isolées au sein du SMDHAB est fixée ainsi :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
PERNAT Marie-pierre (Le Reposoir)	GLEYS Robert (Marnaz)
HERVE Loïc (Marnaz)	TAVERNIER Jean-Claude (Cluses)
LEGER Jean-Claude (Cluses)	EGARD Willy (Arâches)
POUCHOT René (Magland)	AUVERNAY Fernande (Magland)
GARCIN Philippe (Nancy/Cluses)	BLANCHET Jean-Pierre (Le Reposoir)
REVEL Gilbert (Thyez)	MARECHAL Corinne (Entremont)
MONIE Jean (Scionzier)	MARTINELLI Jacques (Mont-Saxonnex)

5 - Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale **Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie ou de l'Etat**

Philippe BETEND fait connaître au conseil municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante:

Forêt communale de MONT-SAXONNEX - Canton : BORNJ – Parcelle : 0

Volume de bois à exploiter par câble : 400 m³

Type de câble envisagé : CABLE-MAT - Linéaire de câble estimé nécessaire : 500m

Surface traitée par la coupe sylvicole : 4 ha

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts.

Le montant estimatif des travaux d'exploitation est de 19.440 euros HT.

Philippe BETEND fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 19.440 euros H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables pour l'installation du câble** : le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Général ou de l'Etat pour l'exploitation des forêts de protection est de : 3.750 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

■ approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités,

■ sollicite l'aide du Conseil Général ou de l'Etat pour les travaux d'installation du câble de débardage,

■ charge monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

6 - Adhésion au capital social de la Société d'Intérêt Collectif

Agricole (SICA) d'Alpage des Aravis

Philippe BETEND présente le projet de la SICA des Alpagistes du Grand Bornand qui a souhaité se mettre en conformité et évoluer en SICA d'Alpage des Aravis afin d'intervenir sur l'ensemble du périmètre du Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis. Cette structure en société coopérative constituée sous forme civile interviendra pour la réalisation de travaux pour le compte de ses membres sur le domaine pastoral situé hors des périmètres d'associations foncières pastorales.

Le capital social est obligatoirement composé de part A (agriculteurs, propriétaires privés) représentant 51 à 80 % maximum du capital social et de part B comprenant des collectivités représentant 49 % maximum du capital social. C'est au titre des parts B que la SICA sollicite la commune de Mont-Saxonnex pour la prise de 2 parts d'une valeur totale de 92,00 Euros.

Il est rappelé que cette structure permettra aux sociétaires de bénéficier des aides de la Région Rhône-Alpes et de l'Union Européenne mobilisées par le dispositif du PPT Fier-Aravis mis en place en 2009. Les parts B au conseil d'administration de la SICA sont représentées par les communes du Grand Bornand et d'Entremont.

Où cet exposé, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de soutenir la mise en place de la SICA d'Alpage des Aravis à l'échelle du périmètre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis,
- décide de participer au capital social de la SICA d'Alpage des Aravis pour 2 parts d'une valeur totale de 96,00 Euros,
- donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces se rapportant à ces décisions.

7 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

7a - GERSTCH Willy (parcelles A 1303 et 1304)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à M. Willy GERTSCH :

- la parcelle A 1303, d'une superficie de 17 m², pour la somme de 255 € (15 € le m²),
- et la parcelle A 1304, de 12 m², au prix de 180 €.

Ces terrains sont destinés à l'élargissement de la route de Chamoule, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

7b - FORET Alain (parcelles E 1405 et 1407)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à M. Alain FORET :

- la parcelle E 1405, d'une superficie de 19 m², pour la somme de 285€ (15 € le m²),
- et la parcelle E 1407, de 24 m², au prix de 360 €.

Ces terrains sont destinés à l'élargissement de la route de Morsullaz, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

7c - HOET Bénédicte (parcelle A 1387)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à Mme Bénédicte HOET la parcelle A 1387, d'une superficie de 4 m², pour la somme de 60 € (15 € le m²).

Cette acquisition est destinée à l'élargissement de la route de Chamoule, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

7d - Consorts THOMAS – RADIN – BEAUDIN (parcelles AC 810 et 811)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir aux conjoints THOMAS – RADIN – BEAUDIN :

- la parcelle AC 810, d'une superficie de 1 m², pour la somme de 15 € (15 € le m²),
- et la parcelle AC 811, de 45 m², au prix de 675 €.

Ces terrains sont destinés à l'élargissement de la route de Morsullaz, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

7e - ROCH Loïc et BOISIER Coralie (parcelle C 1252)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à M. Loïc ROCH et à Mme Coralie BOISIER la parcelle C 1252, d'une superficie de 42 m², pour la somme de 630 € (15 € le m²). Cette acquisition est destinée à l'élargissement du chemin des Granges, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols.

7f - Modification de la délibération du 1/09/2011 relative à l'acquisition de la parcelle AB 1065 aux consorts PIZZAGALI : cette parcelle est achetée à Mme Cécile LAFRASSE et non aux consorts PIZZAGALI (surface : 11 m², au prix de 220 €, route du Pont d'En Haut).

7g - BONNAZ Jeanne (parcelle C 425)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle C 425, appartenant à Mme Jeanne BONNAZ, d'une superficie de 217 m², pour la somme de 750 € (3,45 € le m²). Cette acquisition est destinée à l'agrandissement du parking des Colloges.

DIVERS :

Décisions du maire :

N°2/2012 du 25/04/2012 : **loyer du cabinet d'infirmière** : avenant n°3 au bail du 2/03/2009 pour reconduction d'un loyer à 100 €/mois pour l'année 2012.

N°3/2012 du 7/05/2012 : attribution de marchés de travaux pour l'**aménagement d'une salle de travaux manuels** dans l'école :

Lot 1 : DUCRETTET :	8570,15 € HT	10.249,90 € TTC	menuiseries intérieures
Lot 2 : VANEX :	5358,40 € HT	6.408,65 € TTC	cbisons
Lot 3 : LAPORTE :	3481,25 € HT	4.163,58 € TTC	sol souple
Lot 4 : YILMAZ :	7146,16 € HT	8.546,80 € TTC	peinture
Lot 5 : CARREAU LUXE :	1424,50 € HT	1.703,70 € TTC	carrelage
Lot 6 : ARON :	4561,84 € HT	5.455,96 € TTC	électricité, chauffage
Lot 7 : THABUIS	3107,23 € HT	3.716,25 € TTC	plomberie, sanitaires

Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 33.649,53 € HT, soit 40.244,84 € TTC.

Rénovation du sol de 2 classes : Les travaux de rénovation du sol des 2 salles de classes situées au rez-de-chaussée de l'école ont été attribués à l'entreprise COTTENCEAU pour la somme de 4.560 € HT, soit 5.453,76 € TTC.

N°4/2012 du 7/05/2012 : **colombariums** : les travaux d'installation de 6 colombariums au cimetière ont été confiés à l'entreprise BOSSONNET pour la somme de 34.840 € HT, soit 41.668,64 € TTC.